



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL M57 COMMUNE :

COMMUNE DE BAULAY

Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Source INSEE : Population totale au 1^{er} janvier 2025 : 324

Principaux ratios : *Source base 2024 DGFIP*

Données Socio-démographiques	2023	Commune 2024	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	318	320			
Nbre foyers fiscaux	187	190			
Part des foyers non imposables	67.4 %	69.5 %	56.9 %	52.4 %	56.5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	21 255	21 831	27 456	30 436	28 876

Données économiques	2023	Commune 2024	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	180	179			
Dont résidence secondaire	10.6 %	11.2 %	8.6 %	13.7 %	17.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires	98.5 %	98.5 %	88.6 %	86.7 %	85.8 %
Taxe Foncière					
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	1.2 %	6.2 %	7.8 %	7.1 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	3	4	12	16	17
Au profit du GFP					

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	243 076.52
RECETTES FONCTIONNEMENT	277 840.57
RESULTAT 2025	34 764.05
REPORT EXCEDENT 2024	125 524.89
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	160 288.94
INVESTISSEMENT	
DEPENSES INVESTISSEMENT	53 795.21
RECETTES INVESTISSEMENT	64 646.85
RESULTAT 2025	10 851.64
REPORT DEFICIT 2024	-39 651.57
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-28 799.93
RESTES A REALISER	
DEPENSES	889.22
RECETTES	
Besoin de financement des RAR	
Résultat de clôture section investissement	-28 799.93
DEFICIT DE FINANCEMENT INVEST	-29 689.15

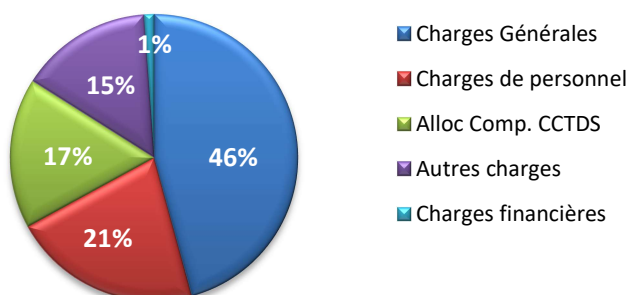
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT	2025	2024	2023
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	243 076.52 €	224 572.53 €	238 309.82 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	277 840.57 €	237 154.83 €	318 123.43 €
RÉSULTAT ANNEE N	34 764.05 €	12 582.30 €	79 813.61 €
EXCÉDENT ANTERIEUR N-1	125 524.89 €	157 660.96 €	175 061.48 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT *	160 288.94 €	170 243.26 €	254 875.09 €

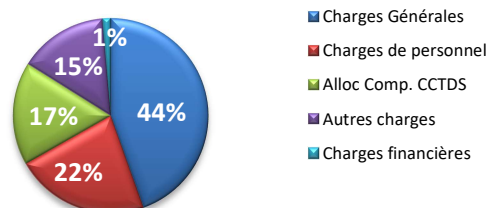
**Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 243 076.52 € (2024 : 224 572.53 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



Les dépenses de fonctionnement sont constituées de l'ensemble des charges liées :

- Au personnel communal : 1 poste de secrétaire de mairie (18 H) 1 poste d'agent d'entretien des locaux (4 H) 1 poste d'employé de communes (17H30).
- Aux indemnités des élus locaux et autres dépenses obligatoires (SDIS – ONF etc..),
- A l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

A Noter en 2025 :

L'augmentation des dépenses par rapport à 2024 correspond au montant provisionné dans le cadre d'un dossier de contentieux. 17 185 € mis de côté en attendant la décision du tribunal.

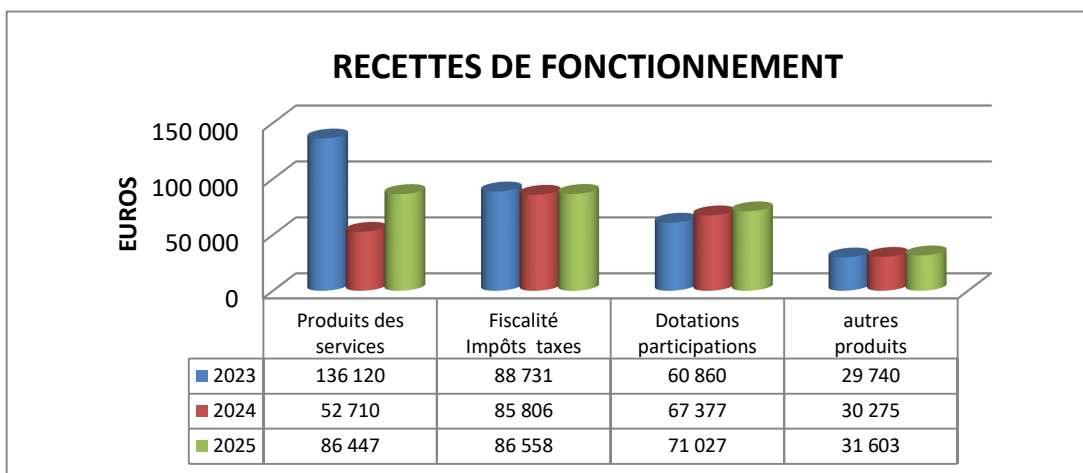
Principaux projets de réparations et d'entretien des bâtiments réalisés pour la section fonctionnement :

PROJET FONCT. 2025	PREVU	REALISE
Remplacement vannes Thermostatiques	1 500 €	1 471 €
Travaux Forestiers	10 000 €	7 435 €
Eclairage plafonds mairie	3 120 €	1 300 €
TOTAL PROJETS TRAVAUX FONCTIONNEMENT 2025	14 620.00 €	10 206.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 277 840.57 € (2024: 237 154.83 €)

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, locations des logements, location de salle..), à la vente de Bois...

A noter en 2025 une augmentation des recettes des services liée aux ventes de bois, 58 362 € en 2024 contre 27 955 € en 2024 (122 384 en 2023, 97 588 € en 2022 et 50 289 € en 2021).



SECTION D'INVESTISSEMENT :

	2025	2024	2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53 795.21 €	77 416.79 €	125 299.80 €
Dont frais études recherches	3 564 €	2 340 €	0
Dont Travaux/ Matériel /Equipement	32 169.02 €	57 0778.69 €	108 003.16 €
dont dépenses d'ordres entre sections	0 €	0 €	369.94 €
Dont remboursement emprunt (<i>capital</i>)	18 062.19 €	17 298.10 €	16 926.70 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 646.85 €	115 915.35 €	53 139.47 €
Dont FCTVA et Taxe d'Aménagement	14 528.48 €	3 199.22 €	9 802.73 €
Dont dotation 1068	44 718.37 €	97 214.13 €	42 966.80 €
Dont recettes d'ordres de fonctionnement	0 €	87 €	0 €

La section investissement est principalement alimentée par l'excédent de la section de fonctionnement. Le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe budgétaire 1068, ce qui permet à la commune d'investir sur le long terme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 : 53 795.21 € (2024 : 77 416.79 €)

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité, et au remboursement des emprunts pour la part du capital.

Les investissements réalisés en 2025 sont détaillés ci-dessous, les travaux engagés qui n'ont pu être réalisés sont reportés en 2026.

PROJET INVESTISSEMENTS 2025	REALISE	Restes à Réaliser / ou report 2026
Étude réhabilitation salle des fêtes	3 000.00 €	
Concessions cimetièrre	564.00 €	
Travaux forestiers	10 531.00 €	
Rénovation éclairage public - LED	0.00 €	15 000 €
Porte de secours salle du Conseil	2 865.00 €	
Panneaux historiques	989.00 €	
Matériel et divers	1 830.00 €	889 €
Aménagement ancienne école - Salle 1	9 068.00 €	
Logements communaux remplacement chaudière	6 886.00 €	
TOTAL PROJETS TRAVAUX INVEST. 2025	35 733.00 €	15 889 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 : 64 646.85 € 2024 : 115 915.35 €

Les recettes d'investissement 2025 ont diminué par rapport à 2024, la commune a bénéficié de subventions par la Fédération Française de Football (5 000 €) pour la clôture du terrain de Football et l'installation de pare ballon

Comme expliqué en début de section, les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement, le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe 1068*, le déficit à combler ayant diminué en 2025, les recettes suivent :

Principales recettes d'investissement	2025	2024	2023	2022
FCTVA	14 392.68	2 672.51	4 730	6185
Taxe Aménagement	135.80	526.71	565	822
Subventions	5 000	14 955		
Fond réserve 1068*	44 718.37	97 214.13	42 967	70 662

La commune non assujettie à TVA peut récupérer la TVA des dépenses d'investissement auprès de l'Etat, par le biais d'une demande de FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). La Taxe d'aménagement correspond aux recettes perçues suite aux travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe.

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 :

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/2025	annuité pour l'exercice		Année de fin	Dette en capital au 31/12/2025
					Capital	Intérêts		
2022	CRCA	TRAVAUX CIMETIERE	60 000.00	54 058.86	2 714.60	710.32	2042	51 308.68
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	10 508.74	1 755.96	399.33	2030	8 752.78
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	43 497.39	7 118.90	1 033.30	2030	36 378.49
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	11 323.23	6 370.13	371.63	2026	4 953.10
TOTAL			306 832.67	119 352.64	17 959.59	2 514.58	101 393.05	
					20 474.17			

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation en 2021, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est devenue le nouveau taux de référence pour la commune.

Depuis 1^{er} janvier 2023, le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté par les collectivités, cependant elle ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, le taux est celui figé depuis 2019.

Les taux n'ont pas évolués en 2025 à savoir :

- Foncier bâti : 38.74 %
- Foncier non bâti : 29.52 %
- Habitation : 7.10 %

Total des produits attendus et perçus	Perçu 2025	Prévision 2025	Perçu 2024
TFB- TFNB- TH	70 449	70929	65 956
dont Taxe d'habitation	3202	2 521	2 692
Allocations compensatrices	1 264	1 264	1 257
FNGIR	6 775	6 775	6 775
Total fiscalité directe locale	81 690	78 968	76 848

La commune vote les taux d'imposition, l'état lui, transmet les bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués ces taux. Lorsque les taux restent identiques mais que les recettes augmentent ou diminuent, cela correspond aux variations des bases d'imposition (qui varient chaque année).

Fait à Baulay, le 5 mars 2026

Le Maire,
Frédéric GERARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 : Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.